



Guide d'accueil et de référence

pour les élues et les élus municipaux

Un outil d'introduction pour accompagner les mairesses et les maires dans l'exercice de leur rôle au sein du Conseil de la MRC du Haut-Saint-François

Janvier 2026



Table des matières

Mot de bienvenue	3
1. Le rôle et la mission de la MRC	4
1.1 Qu'est-ce qu'une MRC?	4
1.2 Mandats et responsabilités	5
1.3 Une organisation compétente au service du territoire	5
1.4 La vision stratégique de la MRC	6
2. Le rôle de l'élu.e au sein de la MRC	7
2.1 Votre rôle	7
2.2 Le Conseil de la MRC	7
2.3 Engagement et participation	7
2.4 Fréquence et déroulement des séances	7
3. Les grands dossiers régionaux	9
3.1 Aménagement du territoire	9
3.2 Environnement, gestion des cours d'eau et gestion des matières résiduelles	10
3.3 Évaluation foncière	11
3.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes	12
3.5 Sécurité publique et sécurité incendie	12
3.6 Agriculture et foresterie	13
3.7 MADA et vitalisation	13
3.8 Patrimoine et culture	13
3.9 Loisirs	14
4. Développement économique et entrepreneuriat	15



4. L'équipe de la MRC	16
4.1 Structure organisationnelle.....	16
4.2 Contact et soutien	19
5. Fonctionnement administratif et logistique	20
5.1 Convocations et documents	20
5.2 Remboursement des dépenses.....	20
6. L'élection du préfet et la gouvernance régionale.....	20
7. Documentation et liens utiles	21
8. Communication et transparence.....	22
9. Mot de conclusion.....	23



Mot de bienvenue

Bienvenue au sein du Conseil de la MRC du Haut-Saint-François

Ce guide vise à vous accompagner dans vos premiers pas au sein de la MRC, à vous familiariser avec son fonctionnement, son équipe et ses dossiers prioritaires.

Mot du préfet



Robert G. Roy

Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Chères élues, chers élus,

Je suis très heureux de vous accueillir au sein du Conseil de la MRC Haut-Saint-François. Votre engagement et votre désir de faire une différence contribuent directement à la vitalité et au développement notre territoire.

La MRC est avant tout un lieu de concertation où les municipalités unissent leurs forces pour répondre aux enjeux régionaux et agir dans l'intérêt collectif. Ensemble, nous avons l'occasion de mettre en valeur la richesse de notre belle région, de faire émerger des idées et de créer un mouvement porteur pour nos communautés.

La collaboration, l'écoute et le respect guideront nos travaux tout long de votre mandat. C'est dans cet esprit que nous pourrons faire avancer des projets structurants et continuer à faire rayonner le Haut-Saint-François.

Au nom du Conseil et de l'équipe de la MRC, je vous remercie de votre implication et vous souhaite un mandat des plus enrichissants.

Robert G. Roy

Préfet de la MRC du Haut-Saint-François



1. Le rôle et la mission de la MRC

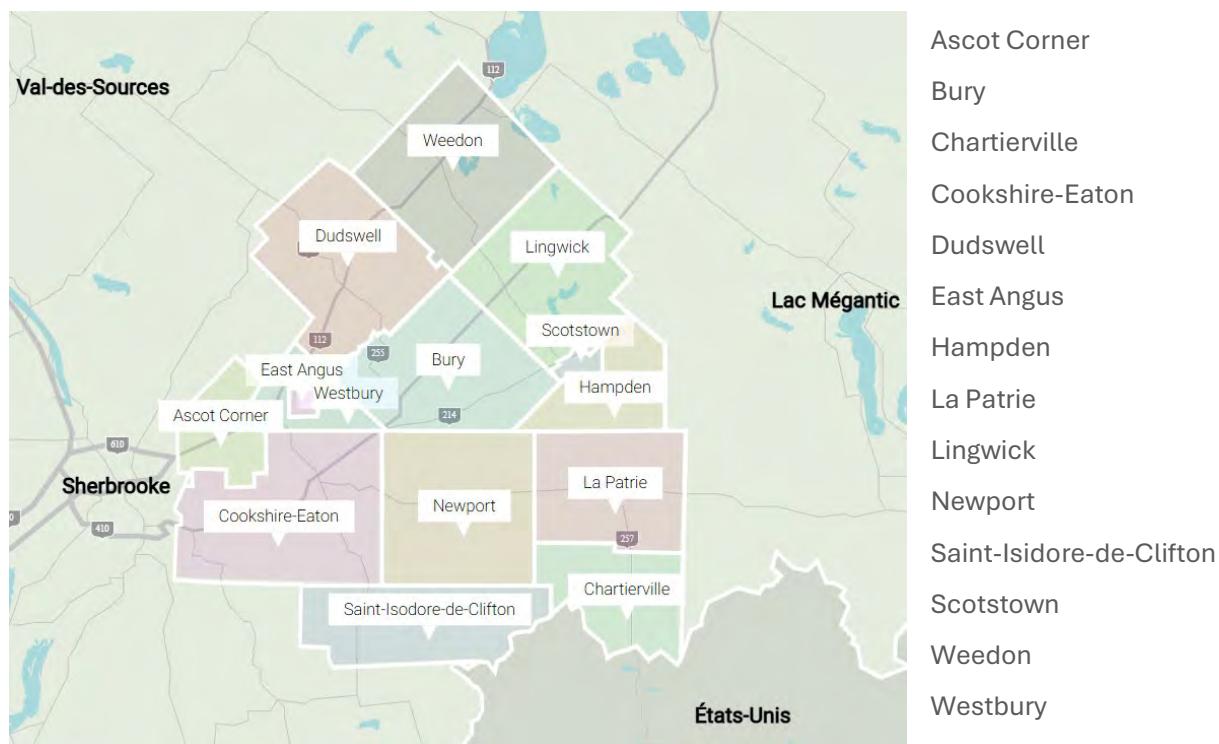
1.1 Qu'est-ce qu'une MRC?

Une MRC (municipalité régionale de comté) est un palier de gouvernement territorial de proximité situé entre les municipalités locales et le gouvernement du Québec. Elle permet aux municipalités d'un même territoire de se regrouper afin d'exercer collectivement certaines responsabilités et de coordonner des actions d'intérêt régional.

La MRC du Haut-Saint-François exerce à la fois des mandats confiés par le gouvernement du Québec et des mandats délégués par ses municipalités membres. Elle agit comme instance de planification, de concertation et de coordination, tout en offrant certains services directs à la population.

Les municipalités membres de la MRC lui ont confié des mandats spécifiques afin de gagner en efficacité, en retombées ou en économies d'échelle.

Les 14 municipalités du Haut-Saint-François





1.2 Mandats et responsabilités

La MRC assume plusieurs responsabilités d'envergure régionale. Parmi celles-ci figurent notamment :

- l'aménagement du territoire et l'application du schéma d'aménagement et de développement;
- l'évaluation foncière, en responsabilité partagée avec l'équipe du signataire externe de la FQM;
- la gestion des cours d'eau et écoulement naturel pour assurer la sécurité des biens et des personnes;
- la planification de la gestion des matières résiduelles;
- la sécurité incendie et la gestion des risques;
- la voirie locale, selon les ententes en vigueur;
- la protection des milieux humides et hydriques;
- le développement économique et le soutien à l'entrepreneuriat, notamment par l'entremise du Centre local de développement (CLD);
- les dossiers liés à l'environnement, à l'agriculture, à la foresterie, au patrimoine, à la culture, aux loisirs et à la vitalisation des milieux;
- les programmes MADA-Famille et les actions en développement social.

Ces mandats sont structurés et suivis à l'aide de plans d'action régionaux, qui orientent les interventions de la MRC en matière de développement local et régional.

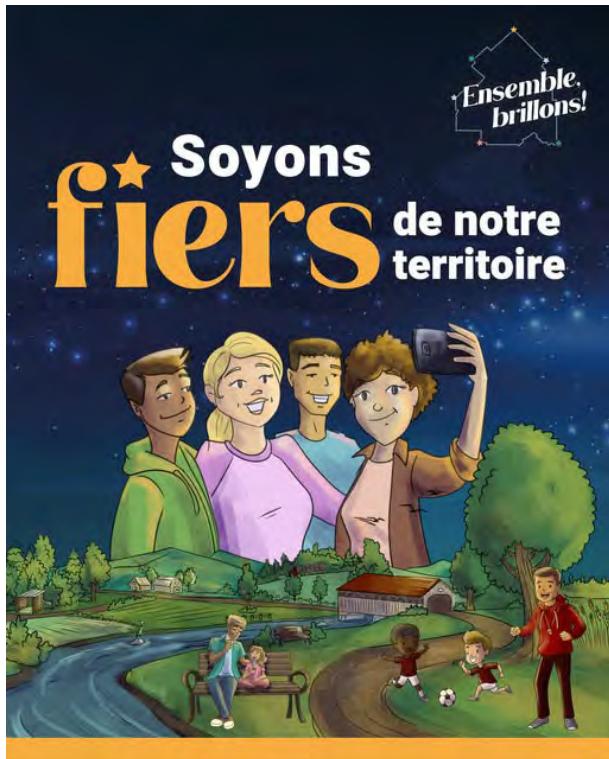
1.3 Une organisation compétente au service du territoire

La MRC du Haut-Saint-François s'appuie sur une équipe multidisciplinaire composée de professionnels, de techniciens et de ressources spécialisées. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les municipalités, les partenaires du milieu et les instances gouvernementales afin de répondre aux besoins du territoire.

Le financement de la MRC provient des quotes-parts municipales, auxquelles s'ajoutent diverses ententes, subventions et revenus liés à la gestion de programmes ou de projets régionaux.



Par son rôle de coordination et de concertation, la MRC contribue à assurer un développement cohérent, durable et équilibré du Haut-Saint-François, au bénéfice de l'ensemble de ses communautés.



1.4 La vision stratégique de la MRC

Après plusieurs mois de consultation, les élus ont adopté en 2025 une nouvelle vision stratégique qui guidera ses décisions et ses actions pour les 20 prochaines années.

Découvrez la nouvelle vision stratégique sur le site Web de la MRC : mrchsf.com



2. Le rôle de l'élu.e au sein de la MRC

2.1 Votre rôle

En tant que maire ou mairesse de votre municipalité, vous êtes également membre du **Conseil de la MRC**. À ce titre, vous participez à la prise de décision régionale sur des enjeux qui dépassent les frontières locales : aménagement du territoire, développement économique, environnement, transport, gestion des matières résiduelles, culture, sécurité publique, et plus encore.

2.2 Le Conseil de la MRC

Le Conseil est formé du préfet et des maires des 14 municipalités membres. Le préfet préside les séances et agit comme représentant politique de la MRC.

Les décisions du Conseil s'appuient sur des recommandations émises par les directions de services, les comités de travail et les instances consultatives.

2.3 Engagement et participation

Votre présence active aux séances, votre collaboration avec les autres élus et votre compréhension des dossiers régionaux contribuent directement au bon fonctionnement du Conseil.

La MRC favorise un climat de respect, d'écoute et de collaboration.

2.4 Fréquence et déroulement des séances

Les séances ordinaires du Conseil de la MRC ont lieu une fois par mois, **généralement le troisième mercredi du mois à 19 h**, sauf exception.

Des ateliers de travail sont également tenus, **habituellement le deuxième mardi du mois**. Ces rencontres permettent aux élus d'approfondir certains dossiers, d'échanger en amont des décisions et de favoriser une compréhension commune des enjeux régionaux.



Des séances spéciales peuvent être convoquées au besoin.

Les documents préparatoires (ordre du jour, procès-verbaux, documents de présentation) sont transmis par courriel avant chaque rencontre.

Pour en savoir plus

- **Accès aux convocations, aux ordres du jour et aux documents de séance** : voir section 5 – *Fonctionnement administratif et logistique*
- **Procès-verbaux, décisions du Conseil ainsi que le calendrier des séances et des ateliers** : voir section 7 – *Documentation et liens utiles*



3. Les grands dossiers régionaux

La MRC du Haut-Saint-François intervient dans plusieurs dossiers structurants qui touchent directement la planification du territoire, la qualité de vie des citoyens, la protection de l'environnement et le développement socioéconomique régional.

3.1 Aménagement du territoire



Le schéma d'aménagement et de développement constitue l'outil central de planification du territoire de la MRC.

Il permet de définir les grandes orientations d'aménagement, les affectations du territoire (urbaines, agricoles, forestières, villégiature, conservation, etc.), les zones de contraintes ainsi que les territoires d'intérêt.

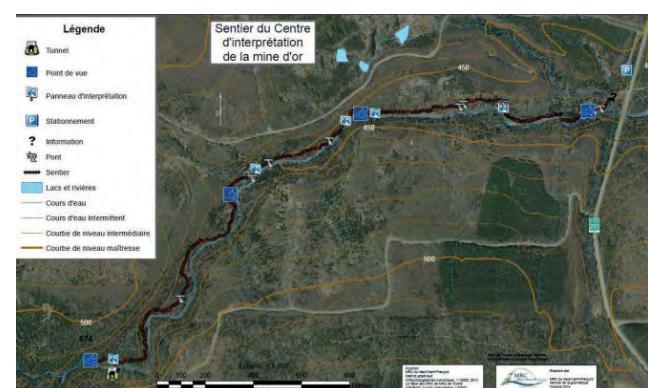
Ce document encadre également l'organisation des infrastructures, des équipements régionaux et du transport, et établit des normes minimales que les municipalités doivent respecter dans leur réglementation locale.

Dans le cadre de ses démarches, la MRC mène également des consultations citoyennes afin de favoriser la participation publique et d'assurer que les orientations régionales tiennent compte des réalités du milieu.

La MRC veille à maintenir ce schéma à jour afin d'assurer un développement harmonieux, cohérent et durable du territoire.

Cartographie et géomatique

Le service de géomatique de la MRC soutient les municipalités et les autres services par la production de cartes et l'analyse de données géoréférencées. Il offre des produits cartographiques personnalisés (cartes papier, numériques ou en ligne) et contribue à la planification du territoire, à l'urbanisme, à l'évaluation foncière et à la gestion des infrastructures.



La MRC met également à la disposition du public des données géomatiques et des outils de consultation accessibles via son site Web.



3.2 Environnement, gestion des cours d'eau et gestion des matières résiduelles



La MRC est responsable de la gestion des cours d'eau municipaux et de l'écoulement naturel afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Elle soutient les municipalités dans les interventions en cours d'eau, notamment par l'émission de certificats d'autorisation, le partage d'expertise et la coordination des interventions préventives ou correctives.

Elle élabore et met en œuvre des outils de planification environnementale, notamment le [**Plan climat**](#) et le [**Plan régional des milieux humides et hydriques**](#), visant l'adaptation aux changements climatiques, la protection des écosystèmes et la résilience du territoire.



Elle coordonne plusieurs actions environnementales, dont la gestion de l'écocentre, le mesurage et la vidange des fosses septiques ainsi que diverses campagnes de sensibilisation.





3.3 Évaluation foncière

La MRC est l'organisme **responsable de l'évaluation foncière** pour l'ensemble du territoire du Haut-Saint-François.

Cela implique de dresser les rôles d'évaluation foncière en conformité avec la législation et les règlements, et de tenir à jour les rôles d'évaluation selon les situations prévues par la loi et de justifier le contenu des rôles auprès des contribuables lors d'une demande de révision.

La MRC est appelée à trancher certains litiges. La MRC s'occupe aussi particulièrement du volet technique : visite des propriétés (résidentielles, agricoles, commerciales, institutionnelles et industrielles), mutation, changement d'adresse et mise à jour du rôle d'évaluation. Cela implique également la confection et la mise à jour de la matrice graphique. Nous confions à une firme externe les études de marché, la signature du rôle, la transmission des médias, la réponse à une demande de révision et la représentation au tribunal administratif du Québec.



Les informations publiques des rôles d'évaluation foncière sur toutes les municipalités de la MRC peuvent être consultées par le biais du site **SIGALE** accessible via le site web de la MRC. Ce dernier permet de faire le lien entre les informations du rôle d'évaluation foncière et le système d'information géographique aux fins d'évaluation (carte des propriétés). Les recherches d'informations peuvent se faire en pointant directement sur la propriété voulue sur la carte ou par numéro de lot, une adresse ou matricule à l'aide de l'outil de recherche.



3.4 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

À la demande des municipalités, la MRC a la responsabilité de procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Cette procédure permet aux municipalités de recouvrer les taxes impayées tout en offrant au propriétaire la possibilité de régulariser sa situation selon les conditions prévues par la loi.

3.5 Sécurité publique et sécurité incendie

En sécurité publique, la MRC assure, conjointement avec la Sûreté du Québec (SQ), l'application de l'entente nationale sur son territoire. Un comité composé d'élus et de représentants de la SQ traite des dossiers à portée territoriale, tels que la sécurité routière, la cybercriminalité et l'uniformisation de certains règlements. Les dossiers locaux sont pris en charge en collaboration avec les municipalités et les parrains policiers de la SQ. Un rapport annuel d'activités est produit.



En sécurité incendie, la MRC est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du suivi du schéma de couverture de risques, conformément aux exigences du ministère de la Sécurité publique du Québec. Elle accompagne les services d'incendie et les municipalités, assure le suivi des rapports annuels et gère l'aide financière gouvernementale destinée à la formation des pompiers.



3.6 Agriculture et foresterie



Le **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)** guide les actions de la MRC en matière d'agriculture.

Il vise à favoriser une occupation dynamique du territoire agricole, à soutenir la relève, à encourager la diversification des activités et à valoriser les productions locales.

La MRC intervient également dans des dossiers liés à la foresterie, en tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire propres au milieu forestier du Haut-Saint-François.

3.7 MADA et vitalisation

Le programme **Municipalité/MRC amie des aînés (MADA)** et les démarches de vitalisation territoriale visent à soutenir les municipalités dans la création de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et adaptés aux besoins des citoyens de tous âges.

La MRC accompagne les municipalités dans la planification et la réalisation de projets favorisant la santé, la participation citoyenne, l'accessibilité aux services, les loisirs et le dynamisme communautaire. Elle veille également à communiquer les informations et les ressources pertinentes aux personnes concernées.

3.8 Patrimoine et culture

La MRC réalise et tient à jour l'inventaire du **patrimoine immobilier** sur son territoire afin de documenter, de protéger et de mettre en valeur les bâtiments, sites et ensembles présentant un intérêt patrimonial. Cet outil soutient les municipalités dans leurs décisions en matière d'aménagement, de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti.



La MRC met également en valeur les paysages et la culture régionale comme leviers d'identité et d'attractivité du territoire. Elle soutient des projets culturels et patrimoniaux d'envergure régionale, notamment le [Circuit des sheds panoramiques](#) et son parcours de projections nocturnes [Murmures](#), ainsi que diverses initiatives culturelles et communautaires, dont le déploiement de la [Politique culturelle](#), coordonné et géré par le CLD.

Par ces actions, la MRC contribue à la préservation de l'histoire locale, au renforcement du sentiment d'appartenance et au rayonnement culturel du Haut-Saint-François, tant auprès de ses citoyens que des visiteurs.

3.9 Loisirs

La MRC offre un [service de loisirs](#) en soutien et en complément aux municipalités afin de favoriser l'accessibilité aux activités et aux infrastructures de loisirs.

Elle administre notamment le [Fonds Marche/Cours](#), qui soutient l'aménagement et l'amélioration d'infrastructures favorisant les saines habitudes de vie.

La MRC met également à la disposition des municipalités des [remorques Circonflexe](#), contenant des équipements sportifs et récréatifs.



4. Développement économique et entrepreneuriat



Avec son Centre local de développement (CLD), la MRC soutient le développement économique du territoire et l'entrepreneuriat local.

Elle accompagne les entreprises à différentes étapes de leur développement, favorise l'innovation, la relève entrepreneuriale et la diversification économique.

La MRC contribue également à la promotion du territoire, à l'attractivité des milieux de vie et à la mise en valeur des forces locales, en travaillant étroitement avec les municipalités, les organismes et les acteurs économiques.



4. L'équipe de la MRC

4.1 Structure organisationnelle

La MRC s'appuie sur une équipe multidisciplinaire, dirigée par la **direction générale**, qui veille à la mise en œuvre des décisions du Conseil et à la coordination des différents services.

Administration

Robert G. Roy

Préfet

Rémi Vachon

Directeur général et greffier-trésorier de la MRC et du CLD

Michel Morin

Directeur de l'administration et trésorier adjoint

Diane Lafrance

Adjointe à la direction et au greffe

Sonia Breault

Secrétaire administrative

Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

Nathalie Laberge

Directrice aménagement & urbanisme

Ketsana Vongsawath

Aménagiste

Marie-Catherine Derome

Aménagiste

Chloë Southam

Agente de développement en patrimoine immobilier

Jérôme Simard

Aménagiste

Environnement

Julien Pagé

Coordonnateur en environnement

Vacant

Technicien(ne) en environnement

Bianca Boulet

Technicienne en environnement

François L'Heureux

Préposé à l'écocentre

Naomi Mc Mahon

Chargée de projet en environnement



Évaluation

Daniel Spénard

Directeur du service d'évaluation

Vacant

Technicien(ne) en évaluation

Nathalie Duranleau

Technicienne en évaluation sénior

Vacant

Technicien(ne) en évaluation

Josée Bilodeau

Technicienne en évaluation

Géomatique

Patrick Lessard

Géomaticien sénior

Anthony Mercier

Géomaticien

Sylvain Milliot

Géomaticien

Loisirs

Marie-Pierre Hamel

Coordonnatrice des loisirs

MADA-Famille / Vitalisation

Lyne Journault

Agente de développement MADA et vitalisation

Mandats confiés à l'externe

François Dussault

Agent de livraison / Programmes de rénovation et d'adaptation de domicile

Vacant

Coordonnateur / comité incendie



Centre local de développement du Haut-Saint-François

Administration

Rémi Vachon

Directeur général (CLD et MRC)

Josée Prévost

Adjointe administrative

Directeur général adjoint

Vacant

Service aux entreprises

Caroline Dufour

Conseillère en ressources humaines

Chantal Ramsay

Conseillère aux entreprises

Mélanie Quirion

Conseillère aux entreprises

Projets collectifs

Véronick Beaumont

Conseillère en développement local

Julie Pomerleau

Agente de développement culturel

Jacqueline Kavunzu

Coordonnatrice de la campagne « *Ose le
Haut* »

Marc-Sylvain Pouliot

Conseiller en développement agroforestier

Communications CLD et MRC

Andréanne Jutras

Conseillère en communication



4.2 Contact et soutien

Chaque direction de service dispose d'une personne responsable pouvant répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

L'équipe de l'administration publique demeure disponible pour informer, orienter et soutenir les élus dans la compréhension des dossiers. Toutefois, afin d'assurer une gouvernance claire et équitable, les membres de l'équipe ne peuvent recevoir de directives opérationnelles directement d'un élu. Toute orientation ou décision doit être prise par le Conseil de la MRC et mise en œuvre conformément aux directives de la direction générale.

 [**La liste complète des coordonnées de l'équipe est disponible sur le site Web de la MRC.**](#) En cas de doute, les élues et les élus peuvent également communiquer avec la réception au **819 560-8400**, qui les dirigera vers la ressource appropriée.



5. Fonctionnement administratif et logistique

5.1 Convocations et documents

Tous les documents officiels sont transmis par courriel avant les séances. Les élues et les élus disposent d'un accès à un **portail numérique nommé Concerto** pour consulter les documents en tout temps.

5.2 Remboursement des dépenses

Les frais de participation aux séances peuvent être remboursés selon la politique en vigueur.

6. L'élection du préfet et la gouvernance régionale

Le préfet est élu au suffrage universel.

Le préfet agit comme porte-parole régional et président du Conseil, appuyé par un préfet suppléant.



7. Documentation et liens utiles

Rendez-vous sur la version numérique de ce document pour accéder facilement aux liens en cliquant sur les titres.

mrchsf.com/accueil_elus

Pour bien comprendre la MRC et ses orientations

- [Site Web de la MRC du Haut-Saint-François](#)
 - [Vision stratégique du Haut-Saint-François](#)
-

Outils de travail du Conseil

- [Coordonnées de l'équipe de la MRC du Haut-Saint-François](#)
 - [Calendrier des prochaines séances du Conseil de la MRC](#)
 - [Calendrier des ateliers de travail](#)
 - [Portail des élues et des élus – Concerto](#)
 - [Anciens procès-verbaux du Conseil de la MRC](#)
-

Communications et information continue

- [Avis publics de la MRC](#)
 - [Infolettre mensuelle du CLD et de la MRC : abonnez-vous! !\[\]\(0a4f05fc8ef180d7e2ce2c0100f3cae0_img.jpg\)](#)
-

Cadre légal et déontologique

- [Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités \(LERM\)](#)



- [Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale](#)
-

Formations et accompagnement des élues et élus

- [Union des municipalités du Québec \(UMQ\)](#)
 - [Fédération québécoise des municipalités \(FQM\)](#)
-

Documents de référence gouvernementaux

- [Guide d'accueil et de référence pour les élues et élus municipaux \(Gouvernement du Québec\)](#)
-

Ces ressources sont mises à disposition à titre de référence et peuvent être consultées au besoin afin d'approfondir certains dossiers ou obligations liés au rôle d'élue et d'élu au sein de la MRC.

8. Communication et transparence

La MRC valorise la circulation claire et cohérente de l'information.
Les élues et les élu sont invités à :

- consulter régulièrement les documents transmis;
- relayer l'information régionale dans leur municipalité;
- poser leurs questions ou commentaires aux directions concernées.

Pour toute communication publique, le service des communications assure la cohérence du message et peut offrir un appui pour les relations médias ou la rédaction de communiqués.



9. Mot de conclusion

Être élu.e à la MRC, c'est participer activement à la construction d'un territoire vivant, solidaire et tourné vers l'avenir.

Chaque décision prise autour de la table du Conseil contribue à façonner la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du Haut-Saint-François.

Merci pour votre engagement et votre collaboration.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.